**[Réponse de Vigassistance, Dakar, 14 octobre 2019]**

**N/REF : 2005- CF/cf**

**SOCIETE VIGASSISTANCE SENEGAL C/ SYNACOFAS - LEOPOLD GUEYE**

Monsieur Diouf,

La société Vigassistance Sénégal, dont je suis le conseil habituel, m’a demandé de répondre à vos mails des 03 et 11 Octobre 2019 qui ont pour objet une demande d’informations relatives à des allégations de retard de paiement de salaires du mois d’AOUT 2019 et de mises à pied de certains employés.

Ma mandante nie formellement devoir un arriéré de salaire à ses employés pour le mois d’Aout 2019 comme faussement insinué par un syndicaliste. L’auteur de ces propos sans fondement devra répondre devant la justice de ses actes puisque la société le poursuit en diffamation et injures comme le justifie la citation directe en pièce jointe qui lui a été servie d’avoir à comparaitre devant un Tribunal.

La direction a infligé une sanction de mise à pied à certains employés qui n’ont pas respecté les règles de travail.

Vous conviendrez que le document portant les fausses allégations de par son contenu relève de l’attaque personnelle. Les allusions sur la moralité du représentant légal de la société ou encore les qualifications injurieuses de « milliardaire qui se comporte comme un négrier » ne peuvent être tolérées dans le cadre de l’exercice d’une activité syndicale.

En espérant avoir répondu à vos demandes, nous vous prions d’agréer l’expression de notre distinguée considération.

**Maître Christian Faye**

Avocat Associé

SCP Christian Faye & Associés

18 rue Jacques Bugnicourt Dakar (Sénégal)

Tél : +221 338428995